Fédération Française de Roller & Skateboard

Brevet Initiateur Fédéral

B.I.F.
Brevet d'Initiateur Fédéral
SKATEBOARD

Skateboard

COMMISSION SKATEBOARD
FORMATION

Cahier des charges

2019-2020

SOMMAIRE

I. ORGANISATION DE LA FILIERE DE FORMATION FEDERALE 3
PRINCIPES ET OBJECTIFS DES FORMATIONS FEDERALES 3
LA FILIERE DE FORMATION FEDERALE 3
II. COMPETENCES ET CONDITIONS D'ENTREE AU BIF 4
A. CONDITIONS D'ACTIVITE BENEVOLE 4
B. LES COMPETENCES VISEES PAR LE DIPLOME 4
C. LES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION. 4
D. ARBITRAGE ET DEROGATIONS 4
III. CONDITION D'ORGANISATION DU BIF 4
A. RESPONSABILITE ET ORGANISATION DE LA FORMATION 4
B. PROCEDURE DE LABELLISATION DES FORMATIONS FEDERALES 4
C. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 5
D. CONDITIONS TARIFAIRES 5
IV. ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION 6
A. LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES PARTAGES 6
B. ORGANISATION DES TEMPS DE FORMATION 7
C. APPLICATION PRATIQUE EN CLUB 7
D. QUALIFICATION DES FORMATEURS 7
E. LES CONDITIONS D'ASSIDUITE EN FORMATION 8
V. CONDITIONS D'EVALUATION ET DELIVRANCE DU DIPLOME 8
A. PRINCIPES GENERAUX 8
B. ORGANISATION DU JURY ET DES EPREUVES 9
C. DISPENSE UC COMPLEMENTAIRE PRATIQUE « NIVEAU 2 DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE SKATEBOARD » POUR HANDICAP MOTEUR 9
D. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA FFRS POUR L'EDITION DES DIPLOMES 9
E. REGLES D'ARCHIVAGE FORMATION ET EXAMEN 9
F. LES UNITES DE COMPETENCES ET LE MODE DE VALIDATION DU DIPLOME BIF 10
G. PASSERELLES ET EQUIVALENCES AVEC L'ANCIENNE FILIERE FEDERALE 11
H. PASSERELLES ENTRE LE BIF SKATE ET LE BIF MOUNTAINBOARD 11
I. PASSERELLES, EQUIVALENCES OU ALLEGEMENTS AVEC LES DIPLOMES PROFESSIONNELS 11
VI. RESSOURCES COMPLEMENTAIRES 12

Ce document constitue le règlement fédéral applicable à toute formation préparant au diplôme « Brevet Initiateur Fédéral » Skateboard sur le territoire Français.

Son objet est double :

1. ***harmoniser l'organisation et le niveau d'exigence*** *de ce diplôme* entre les centres de formation,
2. ***accompagner sa mise en œuvre*** *pour les structures chargées de son organisation.*

.

I. ORGANISATION DE LA FILIERE DE FORMATION FEDERALE

Principes et objectifs des formations fédérales

Le dispositif des diplômes fédéraux a pour objet de proposer des formations d'éducateurs :

- répondant aux **besoins d'encadrement bénévole** des structures affiliées à la FFRS ;
- répondant aux **objectifs de développement** de la fédération ;
- ouvrant des **perspectives de professionnalisation** des structures et des éducateurs ;
- et, le cas échéant, contribuant à la structuration de disciplines émergentes.

Les **principes organisateurs** sont les suivants :

- **la reconnaissance de :**
  - ***deux profils d'activité*** *: école de roller (BIF) et école dans une discipline (BIF Skate, BEF1, BEF2) et,*
  - ***deux niveaux d'encadrement*** *: initiation et découverte pour le 1er échelon et approfondissement pour le 2nd échelon ;*
- la valorisation d'une **filière adaptée à chacune des disciplines** de la FFRS ;
- **une proximité géographique** à privilégier sur le premier niveau BIF et BEF1 à l'échelon de la Ligue ;
- une **accessibilité pour les jeunes éducateurs** (présentation à l'examen à partir de 16 ans pour le 1er échelon et 17 ans pour le 2nd échelon) ;
- la mise en place de **temps de formation en commun** pour le 1er échelon (BIF Roller et skate, BEF1) autour d'une **culture partagée ;**
- **des passerelles** entre la filière fédérale et les diplômes professionnels (Dispenses de certification et allègements de formation entre les BIF, BEF1, BEF2 et le CQP) ;
- **une simplification des épreuves de certification** permettant d'optimiser les temps de formation sur le cœur d'activité pédagogique ;
- **la labellisation** de chacune des sessions de formation par la FFRS permettant un contrôle qualité, une meilleure lisibilité dans le calendrier et une harmonisation entre les centres de formation.

La filière de formation fédérale

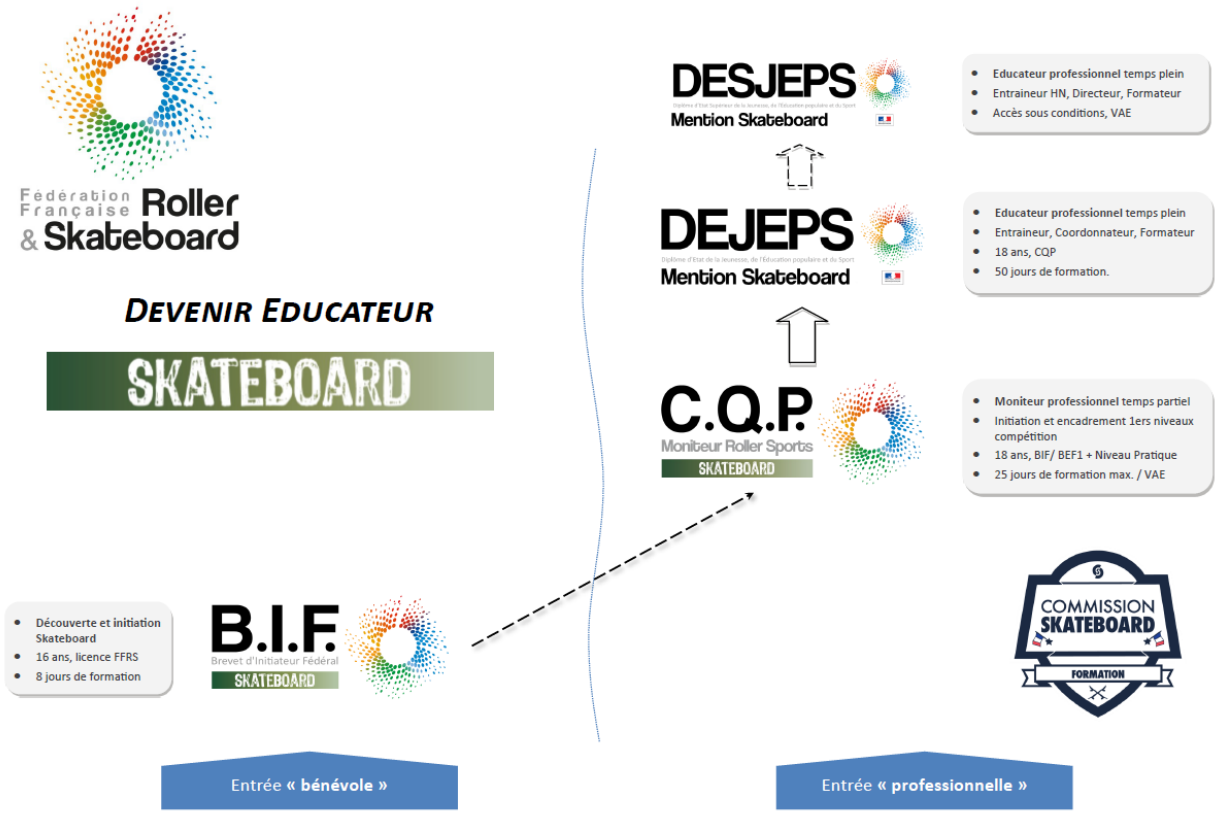

II. COMPETENCES ET CONDITIONS D'ENTREE AU BIF

a. Conditions d'activité bénévole

Le **Brevet Initiateur Fédéral** confère à son titulaire la compétence à **encadrer bénévolement un cycle de découverte et d'initiation du Skateboard.**

***IMPORTANT** : ce diplôme **ne permet pas d'encadrer le Skateboard contre rémunération** au sens de l'article L212-1 du code du sport. Seules les certifications comme le CQP, le BPJEPS, le DEJEPS ou le DESJEPS permettent d'exercer l'activité d'encadrement sportif à titre professionnel et ouvrant à la délivrance d'une carte professionnelle.*

b. Les compétences visées par le diplôme

La formation préparant au **Brevet Initiateur Fédéral** doit permettre aux stagiaires d'acquérir la compétence à :

- préparer et animer une **séquence de découverte du Skateboard,**
- préparer et animer un **cycle d'initiation au Skateboard**,
- participer à **l'organisation et l'animation du club.**

c. Les exigences préalables à l'entrée en formation.

La formation peut être suivie soit au titre d'auditeur libre (formation sans examen) soit dans sa globalité (formation et examen). Les candidats souhaitant se présenter à l'examen sont prioritaires.

Les conditions pour entrer en formation ***Brevet Initiateur Fédéral*** et se présenter à l'examen sont les suivantes :

- être titulaire d'une **licence** FFRS « pratiquant » en cours de validité,
- être âgé de **16 ans minimum au cours de la saison sportive** *(entre le 1er sept. 2018 et le 31 aout 2019),*
- *avoir réglé les frais administratifs d'inscription ainsi que les frais pédagogiques de formation et / ou d'examen.*

d. Arbitrage et dérogations.

Tous les cas non prévus dans le cahier des charges fédéral font l'objet d'une étude attentive, suivie d'une prise de décisions du service emploi/formation de la FFRS.

III. CONDITION D'ORGANISATION DU BIF

a. Responsabilité et organisation de la formation

La formation BIF se déroule **à l'échelon régional** et s'inscrit dans le cadre d'une politique à la fois de développement et de proximité. Une répartition d'au moins une formation BIF par région et par an est préconisée.

Le service emploi/formation de la FFRS est le dépositaire du diplôme fédéral. A ce titre, il **labellise** la formation et son opérateur.

La ligue est *l'opérateur administratif, pédagogique et financier de la formation et de la certification*. **La mise en place d'une formation BIF Skateboard** est définie sur proposition de la ligue (instances élues de la ligue et le correspondant formation) en lien avec le **référent formation skateboard** et la commission skateboard. Elle peut être **déléguée à un club** sous réserve de l'accord du président de la ligue et du respect du présent cahier des charges.

b. Procédure de labellisation des formations fédérales

La FFRS, en tant que dépositaire du diplôme, est garante d'une **équité de traitement des candidats et de la valeur du diplôme** quel que soit l'organisateur. Chaque opérateur doit, préalablement à la mise en place de sa formation, effectuer une **demande de labellisation au service emploi/formation de la FFRS.**

La labellisation est accordée si le dispositif répond aux exigences du présent cahier des charges et si le(les) formateurs ont suivi le cursus d'accompagnement proposé par le référent formation skateboard.

Le **formulaire[1] de demande de labellisation** comporte les renseignements suivants :

- *le type de formation demandée : BIF, BEF 1 ou BEF2 accompagnée de l'option ;*
- *une identification de l'organisateur, du responsable de formation, des formateurs et du jury ;*

[1] Le formulaire de labellisation est disponible sur l'espace partagé ou sur demande auprès du service emploi/formation de la FFRS.

- *l'organisation des différentes sessions de formation et de certification ;*
- *les conditions tarifaires ;*

Le formulaire est transmis au service emploi-formation de la FFRS au plus tard **un mois avant le début de la formation**. Un avenant pour la composition du jury pourra être transmis **au plus tard 15 jours avant l'examen**. La transmission et la validation de ce formulaire s'effectue par voie électronique auprès du service emploi-formation.

c. Organisation administrative

Période		Phase	Activités	Qui ?	Ressources *Espace partagé*
AVANT	*Jour J - 2 mois*	**Information et communication**	- Information, mise en ligne des fiches d'inscription, mise à jour du calendrier national partagé. - Sondage de candidatures. - Organisation logistique et humaine *(réservation des locaux et édition des contrats de travail notamment).*	– **Service organisateur** (ligue)	– *Fiche de communication formation* – *Fiche d'inscription standardisée*
	Jour J - 1 mois	**Demande de labellisation**	- Transmission du formulaire de labellisation au service emploi/formation FFRS.	– **Service organisateur** (ligue)	– *Formulaire de labellisation*
	Jour J - 15 jours	**Labellisation FFRS**	- Instruction demande labellisation. - Transmission avis de labellisation au service organisateur.	– **Service E/Form. FFRS**	– *Avis de labellisation*
	Jour J - 15 jours	**Organisation**	- Convocation des candidats. - Finalisation de l'organisation.	– **Service organisateur** (ligue)	– *Cahier d'émargement*
PENDANT		**Mise en œuvre formation**	- Accueil des candidats - Animation des différentes sessions de formation - Organisation des épreuves de certification	– **Responsable de la formation** – Formateurs – Président du jury / jurés	– *Supports de formation* – *Grilles de certification* – *Banques de questions*
APRES	*Jour J + 7*	**Édition et transmission des résultats**	- Édition et transmission des résultats de la session au service emploi/formation FFRS	– **Service organisateur** (ligue)	– *Fichier « gestion formation »* – *PV jury signé*
	Jour J + 7	**Bilan de satisfaction**	- Transmission d'un formulaire « bilan de satisfaction stagiaire » par voie électronique	– **Service organisateur** (ligue)	– *Modèle « bilan de satisfaction stagiaire »*
	Jour J + 2 semaines	**Validation résultats**	- Validation des résultats - Edition et envoi des diplômes FFRS / service organisateur	– **Service E/Form. FFRS**	– *Fichier « gestion formation »* – *Diplôme*
	Jour J + 2 semaines	**Diffusion résultats**	- Transmission des résultats par mel service organisateur	– **Service organisateur** (ligue)	– *Fichier « gestion formation - Résultats»*
	Jour J + 3 semaines	**Transmission des diplômes**	- Transmission des diplômes du service organisateur aux stagiaires	– **Service organisateur** (ligue)	– *Diplôme*

d. Conditions tarifaires

Les tarifs de la formation *(frais administratifs, pédagogique et d'examen)* ***sont déterminés*** *par le service organisateur de la formation (Ligue)[2]. A ces frais, s'ajoutent les dépenses de déplacement, d'hébergement et de restauration qui restent à la charge du stagiaire.*

[2] *Décision du Bureau Exécutif de la FFRS du 22 mai 2015.*

Pour les nouveaux stagiaires, en cas de désistement à la formation et /ou à l'examen, **par écrit, 15 jours avant le début de la formation***, les frais pédagogiques sont remboursés. Passé ce délai, ils sont conservés. En cas d'absence partielle, les frais pédagogiques sont également conservés.*

Pour les anciens candidats ayant validé au moins une UC, en cas de désistement ou d'annulation à l'examen, **par écrit, 15 jours avant le début des épreuves***, les frais pédagogiques sont remboursés. Passé ce délai, ils sont conservés.*

Dans tous les cas de figures, les frais administratifs restent acquis au service organisateur.

Remarque : en cas d'annulation d'une session (effectif insuffisant par exemple…) les chèques sont réexpédiés sauf si le candidat confirme une inscription pour une autre session. Dans ce cas-là, les chèques sont conservés.

IV. ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

a. Les principes pédagogiques partagés

Les formations fédérales sont organisées à partir des **situations réelles d'encadrement** définies par les exigences du diplôme. La démarche de formation s'organise selon le cheminement suivant :

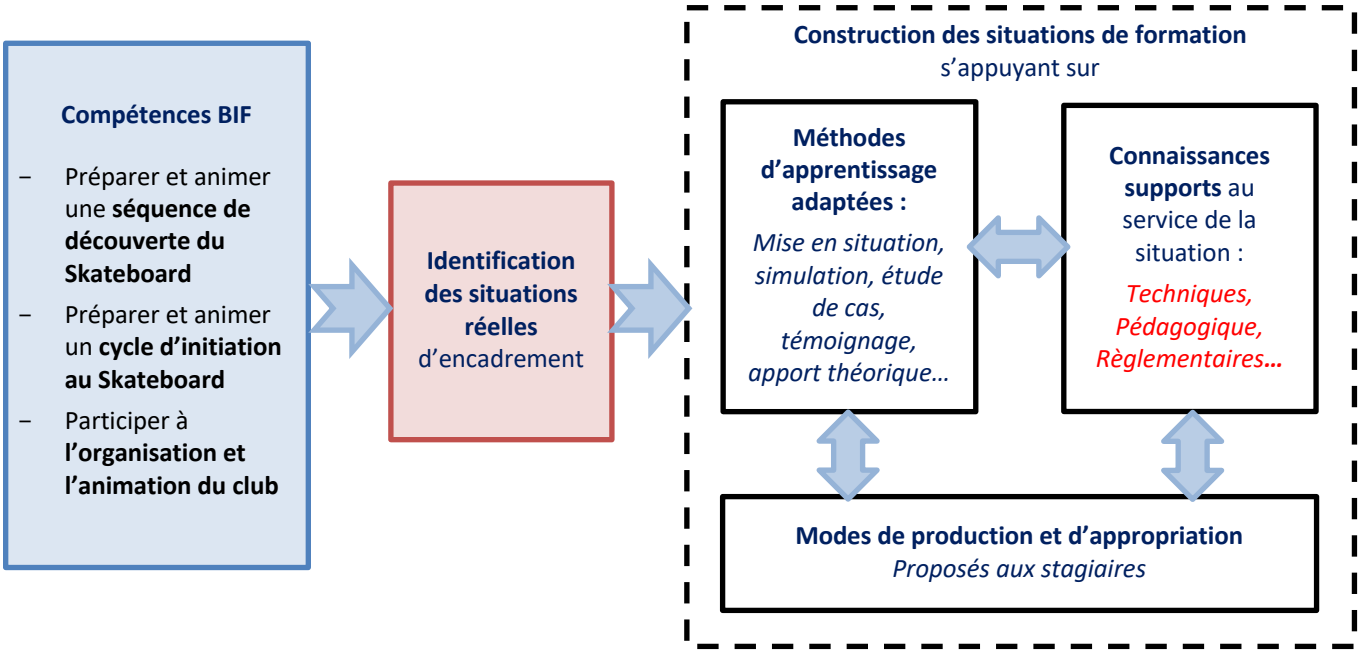

Le service emploi/formation de la FFRS, en lien avec l'équipe des correspondants formation des ligues, est chargé de construire des ressources partagées par l'ensemble de la communauté des formateurs. La **construction des contenus de formation** et des méthodes d'apprentissage associées restent de la responsabilité des équipes de formateurs.

Dans ce contexte, nous devons privilégier des **situations de formation mobilisant une démarche active des stagiaires et une mise en production systématique**.

En conséquence, Le **formateur** s'inscrit dans **une démarche d'accompagnement des acteurs** dans ces situations. Tous les apports proposés (techniques, pédagogiques, règlementaires) sont nécessairement contextualisés et en lien direct avec les situations réelles du niveau du diplôme.

b. Organisation des temps de formation

La formation BIF a une durée minimale de **49h de formation réparties sur une période minimale de 7 jours** continus ou discontinus, et de 7h forfaitaires d'examen (soit un total de 56h).

Le **contenu des deux premières journées** (formation « culture fédérale ») est identique au BIF Roller, BIF Skateboard, Mountainboard et au BEF1. *Dans la mesure du possible, chaque ligue organisatrice devra privilégier une mutualisation des stagiaires sur ce premier temps de formation.*

Le format est libre en fonction des spécificités de la discipline et des ligues organisatrices : ***weekend et/ou jours ouvrés et/ou vacances scolaires.*** Les différents temps de formation (sur un format type de 8 jours) sont décrits dans le tableau suivant :

Temps de formation	Thématiques de formation prioritaires	Jour	*Vol h*	Week-end
Formation « Culture fédérale » *BIF*	• **Culture fédérale** : réglementation, associations, sécurité. • Les habiletés de patinage / du skateboard. • Préparation du cahier de séances. • Les **bases de la pédagogie en initiation.**	**1**	*7*	**1**
		2	*7*	
Formation spécifique *initiation et découverte en École de Skateboard*	• Préparer et animer un **cycle de découverte et d'initiation du** *Skateboard*: – ***accueillir** des skateurs et **animer en toute sécurité** une **séance d'initiation.*** – *enseigner **les fondamentaux techniques** du Skateboard,* – *construire une **progression pédagogique, un cycle d'apprentissage,*** • Participer à **l'organisation et l'animation** de la vie sportive du club.	**3**	*7*	**2**
		4	*7*	
		5	*7*	**3**
		6	*7*	
		7	*7*	**4**
Examen BIF		**8**	*7*	
Total volume horaire		**56h**		

c. Application pratique en club

La formation fédérale BIF n'est pas une formation en alternance mais elle n'a de sens que si le candidat a la possibilité de mettre en application les apports de la formation au sein de son club. Pour ce faire, l'examen est organisé au minimum 3 semaines après la fin de la formation.

Les exigences minimales de **mise en situation en club** sont les suivantes : ***animation d'un 1 cycle d'au moins 6 séances en initiation au sein d'une École de Skateboard***[3]. *Elles seront vérifiées au cours de l'épreuve pédagogique de l'examen au travers de la présentation d'un cahier de séances sur un format librement choisi par le stagiaire.*

Le délai de dépôt du cahier de séance est déterminé par l'organisateur. A défaut, la date limite se fera au plus tard à l'heure de convocation de la 1ère épreuve de l'examen.

d. Qualification des formateurs

Les personnes chargées d'organiser et d'animer la formation BIF sont titulaires de l'une des qualifications suivantes :

- **DESJEPS ou BEES 2nd degré** option ou mention Skateboard,
- **DEJEPS ou DEJEPS stagiaire**[4] mention Skateboard,
- **BEES 1 option Skateboard** + *3 ans d'expérience avérée* en relation avec les exigences du diplôme.

Ils devront obligatoirement suivre le dispositif d'accompagnement du référent formation Skateboard.

[3] Dans le cas où le candidat n'est pas en mesure de présenter son cahier de séances le jour de l'examen, il devra fournir au jury un courrier signé du Président du club signifiant les raisons pour lesquelles il n'a pas pu encadrer les séances demandées. Le jury de l'examen pourra, le cas échéant, accorder une dérogation en fonction du bien-fondé de sa demande.

[4] ***Par la voie de la formation*** *: la personne devra présenter son livret de formation -* ***Par la voie de la VAE*** *: la personne devra présenter son avis de recevabilité VAE. Cette règle s'applique sur les trois années qui suivent son entrée dans le cursus de validation du diplôme.*

e. Les conditions d'assiduité en formation

La formation peut être suivie ***soit en auditeur libre*** (ou formation continue) ***soit en visant le diplôme et en se présentant aux épreuves de certification***.

D'autre part, l'organisateur a la possibilité de proposer des **allègements**[5] de formation en fonction du diplôme acquis (Licence STAPS, ou BPJEPS APT par exemple…) et de l'expérience du candidat.

Mais l'assiduité et l'engagement en formation restent premiers dans le processus d'acquisition des compétences visées par le diplôme.

En conséquence, les **règles minimales d'assiduité** sont les suivantes pour les personnes se présentant aux certifications :

Taux de présence inférieur à 50% du temps prévu (plus de 28h d'absence) *(au prorata temporis sur les allègements):* **ou** Absence totale sur les **deux premiers jours de culture fédérale**[6]	**Taux de présence compris entre 50% (28h absence) et 80% (11h d'absence) du temps prévu** *(au prorata temporis sur les allègements) :*
Pas de participation possible aux épreuves de certification.	**Participation aux épreuves à l'appréciation de l'organisateur** en fonction du bien-fondé des absences et du niveau d'engagement du candidat.

Cette règle nécessite de tenir à jour un **cahier d'émargement**[7]**.**

Cas des stagiaires souhaitant revenir en formation à la suite d'un échec à une ou plusieurs épreuves :

- en cas d'échec à une ou plusieurs UC, c'est l'organisateur de la prochaine session qui décide du temps de formation nécessaire pour se représenter aux épreuves ;
- un stagiaire peut se représenter la même année sur une autre session dans la même ligue ou dans une autre ligue.

V. CONDITIONS D'EVALUATION ET DELIVRANCE DU DIPLOME

a. Principes généraux

Les épreuves s'organisent sous la forme **d'évaluation de compétences**. Chaque Unité de Compétences (**UC**) ne donne pas lieu à une notation chiffrée, elle est accordée ou non en fonction du niveau des prestations du candidat (**Acquis / Non Acquis**).

Le système d'évaluation s'organise autour des principes suivants :

- **limitation du nombre d'épreuves (UC)** à 2 en privilégiant le cœur d'activité visé par le diplôme ;
- **la présentation aux épreuves est autorisée uniquement pour les stagiaires** en conformité avec :
  - → *les exigences préalables à l'entrée en formation,*
  - → *le règlement financier de la formation,*
  - → *les conditions d'assiduité prévues dans le cahier des charges ;*
  - → *l'attestation de réussite au niveau 2 EFS (UC Complémentaire) sauf dans le cas où l'organisateur propose un passage le jour de l'examen.*
- **l'obtention du diplôme est accordée** uniquement si toutes les **unités de compétences (UC)** sont **acquises** (y compris les compétences complémentaires qui sont spécifiques au diplôme) ;
- **Il est possible de représenter des UC manquantes** sur une nouvelle session correspondant au diplôme en conservant les UC acquises. ***La durée de validité des UC acquises est de 3 ans***. Passé ce délai, le candidat doit suivre un nouveau cycle complet de formation et se représenter à l'ensemble du diplôme.

Vous trouverez le détail des **modalités de certification sur le tableau en page 10**.

---

[5] ***La notion d'allègement*** *concerne des temps de formation qui sont réduits sur une formation. La certification acquise dans une autre formation ou une expérience permet une réduction de temps de formation dans le nouveau diplôme.*

[6] Dans le cas où ces deux jours sont effectivement organisés par la ligue et mutualisés avec d'autres formations BEF 1 ou BIF.

[7] Le cahier d'émargement est disponible sur l'espace partagé ou sur demande auprès du service emploi/formation de la FFRS.

b. Organisation du jury et des épreuves

La proposition de composition du jury est transmise à la FFRS (service emploi/formation) par le service organisateur via le formulaire de labellisation et peut être **modifiée au plus tard 15 jours avant la date de l'examen** (avenant au formulaire de labellisation).

La FFRS (service emploi - formation) valide les membres du jury sur proposition du service organisateur. Le jury comprend :

- **un Président du jury :** *le Président de la Ligue ou son représentant;*
- **une ou plusieurs paires d'évaluateurs** selon le protocole décrit dans le tableau des épreuves en page 10.

IMPORTANT : un des deux évaluateurs ne doit pas avoir de lien familial avec le candidat ou avoir eu un lien entraîneur – entraîné, ni même avoir appartenu au même club.

Les résultats sont communiqués par le Président du jury à l'issue des délibérations et à partir du moment où la FFRS a validé sa conformité.

c. Dispense UC Complémentaire pratique « Niveau 2 de l'École Française de Skateboard » pour handicap moteur.

Une personne ayant un handicap moteur reconnu par un médecin peut demander à être dispensé d'UC Complémentaire pratique « Niveau 2 de l'École Française de Skateboard ». Elle doit pour cela fournir :

- *un certificat médical « d'aptitude à l'encadrement de la discipline concernée en autonomie ».*
- *un courrier de son médecin mentionnant la nature de son handicap moteur et précisant son incapacité à passer le Niveau 2 de l'École Française de Skateboard.*

Dans ces conditions, elle sera évaluée uniquement sur l'UC1 et l'UC2 et vous indiquerez *« dispensé pour raisons médicales »* pour le niveau 2 de l'École Française de Skateboard. (Renvoyez au service emploi/formation une copie de ces documents lors de la transmission des résultats).

d. Documents à transmettre à la FFRS pour l'édition des Diplômes

Les documents à transmettre à la FFRS par voie électronique sont les suivants :

- fichier « **Gestion stagiaires BIF**[8] » dument rempli,
- **procès-verbal de la session** mentionnant des résultats de tous les candidats (ADMIS/NON ADMIS) et signé par tous les membres du jury.

e. Règles d'archivage formation et examen

Pièce Administrative	Durée de conservation et lieu
– **Procès-verbal** de la session mentionnant des résultats de tous les candidats (ADMIS/NON ADMIS) et signé par tous les membres du jury. – Fichier tableur Excel « Gestion stagiaires BIF » dument rempli.	50 ans (FFRS Service Formation)
– **Fiches évaluations originales** UC1 et UC2	5 ans (Service organisateur)
– Traces évaluation UC1 pédagogie (sujets, cahiers de séance, notes personnelles des évaluateurs) et UC2 (diaporama, référentiel).	1 an (Service organisateur)
– **Formulaires inscription** stagiaires	3 ans (Service organisateur)

[8] Le fichier est disponible sur l'espace partagé ou sur demande auprès du service emploi/formation de la FFRS.

f. Les Unités de compétences et le mode de validation du diplôme BIF

	Unité de Compétence	Modalités d'organisation	Composition du jury	Ressources pratiques *Espace partagé*
UC organisée au cours de la formation	**UC1 Pédagogie :** *animer une séance de découverte ou d'initiation au Skateboard*	L'épreuve pédagogique s'organise en **trois temps** : **1. Préparation de séance** *Le candidat tire au sort un thème de séance en lien avec le public support. Il dispose de **30 minutes pour préparer une séquence de 20 minutes**.* **2. Animation d'une séquence de découverte ou d'initiation** *Le candidat anime la **séquence de 20 minutes**.* **3. Entretien** *D'une durée **de 10 min maximum,** l'entretien porte sur la séquence que le candidat vient d'animer.* *Le candidat transmet **son cahier de séance** au jury au plus tard à l'heure de convocation de la 1ère épreuve de l'examen.*	Épreuve évaluée par **2 personnes** dont : - **Évaluateur 1** : **un diplômé professionnel**[9] (BEES 2, DESJEPS, DEJEPS ou BEES 1 avec au moins 2 ans d'expérience avérée en école de skateboard). - **Évaluateur 2** : **au choix, soit** → **le formateur** (BEES 2, DESJEPS, DEJEPS ou BEES 1 avec au moins 2 ans d'expérience avérée école de skateboard) → **soit un diplômé d'État, CQP, BPJEPS ou licence STAPS** titulaire d'un BIF ou UCC Skate**.**	- ***Grille de certification** BIF UC1* - ***Banque de thèmes** BIF UC1*
	UC2 Culture fédérale : *participer à l'organisation et l'animation de la vie sportive du club*	Cette épreuve s'organise à partir d'un QCM présentant des **cas pratiques dont l'objet est d'évaluer son niveau de culture au sein d'un club de Skateboard.** Il comprend au total **20 questions** dont : → *10 questions communes aux diplômes BIF Roller, Skate et BEF 1* → *10 questions spécifiques à l'organisation d'une École de Skateboard.* Chaque question est affichée sur un diaporama pendant **une durée d'une minute et comporte de 3 à 5 réponses possibles**. La durée totale est de 20 minutes. L'épreuve est acquise à partir du moment où le candidat totalise **10 bonnes réponses sur les 20.**	L'organisation et la correction de l'épreuve peuvent être assurées par **une seule personne :** *le président du jury ou le responsable de la formation.*	- ***Grille de correction** BIF UC2* - ***Diaporama et référentiel UC2** fournis par la FFRS 15 jours avant l'examen*
UC à valider en dehors de la formation	**UC Complémentaire** Pratique	**Obtention du Niveau 2 de l'École Française de Skateboard ou niveau de pratique équivalent**[10]. Ce passage de niveau peut être effectué avant ou pendant la période de formation, dans une structure au choix. *Les candidats dits « athlètes de Haut Niveau » sont dispensés de cette épreuve (figurant ou ayant figuré sur la liste des skateurs de Niveau National de la Commission Skateboard, figurant sur une liste HN du Ministère des sports).* L'attestation de réussite doit obligatoirement être transmise au responsable de la formation **au plus tard le 1er jour des épreuves**.		

***Rappel** : le diplôme BIF est délivré par la FFRS si les UC 1, 2 et l'unité complémentaire sont validées.*

[9] ayant encadré moins de 50% de la formation

[10] Le protocole de passage de cette épreuve pratique est disponible sur l'espace partagé ou sur le site internet de la FFRS.

g. Passerelles et équivalences avec l'ancienne filière fédérale

Les différents cas d'équivalence et de dispense d'épreuves entre les *anciennes versions des diplômes fédéraux et la nouvelle filière* sont décrits dans les tableaux ci-dessous :

Passerelles « Ancien Diplôme Acquis / Nouvelle filière »

Le candidat est titulaire du :	**Il obtient de droit** *les équivalences et/ou dispenses suivantes :*
BIF Brevet Initiateur fédéral *Version antérieure à 2014*	**EQUIVALENCE** **BIF** Brevet Initiateur fédéral *Nouvelle version*

Passerelles « Ancienne(s) Épreuve(s) Acquise(s) / Nouvelle filière »

Le candidat a obtenu les épreuves ou UC suivantes :		**Il obtient de droit** *les équivalences et/ou dispenses suivantes :*
BIF Brevet Initiateur fédéral Skateboard *Version antérieure à 2014*	**UC1** : Pédagogie pratique Note > ou =à 10/20 ou UC acquise	**DISPENSE** **UC1 BIF** *Nouvelle version*
	UC2 : Technique Note > ou =à 10/20 ou UC acquise Niveau VERT EFS	**DISPENSE** **UC Complémentaire « Niveau 2 EFS »** *Nouvelle version*
	UC3 : Règlementation Note > ou =à 10/20 ou UC acquise	**DISPENSE** **UC2 BIF** *Nouvelle version*

h. Passerelles entre le BIF Skate et le BIF Mountainboard

Dans les cas suivants :

- une personne titulaire du BIF Skate et souhaitant passer le BIF Mountainboard,
- une personne titulaire du BIF Mountainboard et souhaitant passer le BIF Skate,

Il lui sera proposé le parcours suivant :

- **Temps de formation de 5 jours maximum** : allègement des deux premiers jours « culture fédérale ».
- **Certifications (1 jour)** : *dispense « UC 2 culture fédérale » (uniquement sur les 10 questions générales).*

i. Passerelles, équivalences ou allègements avec les diplômes professionnels

Le candidat est titulaire du :	**Il peut prétendre aux** *équivalences, dispenses ou allégements suivants :*
BIF Brevet Initiateur Fédéral	**CQP moniteur de Roller Sports *option skateboard***
	DISPENSE *exigences préalables à l'entrée en formation (expérience)*
	DISPENSE *épreuve exigence préalable à la mise en situation pédagogique et Bloc 1 accueil*
	ALLEGEMENT *de la 1ère semaine de formation spécifique*

Glossaire :

Équivalence : elle concerne les passerelles d'un diplôme à un autre. Le diplôme antérieur a la même valeur que le nouveau.

Dispense : elle concerne les passerelles entre certifications d'un diplôme à un autre. La certification acquise dans le diplôme antérieur a la même valeur que la certification précisée dans le nouveau diplôme.

Allégement : il concerne des temps de formation qui sont réduits sur une formation. La certification acquise dans une autre formation ou une expérience permet une réduction de temps de formation dans le nouveau diplôme.

Pour le BIF skateboard, le dispositif de la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) n'est pas applicable.

VI. RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

Des ***documents complémentaires au cahier des charges*** sont disponibles **en téléchargement** :

Accès « public »

http://ffroller.fr/les-formations-du-roller-et-du-skate/

Puis cliquez sur le **l'onglet** du diplôme recherché

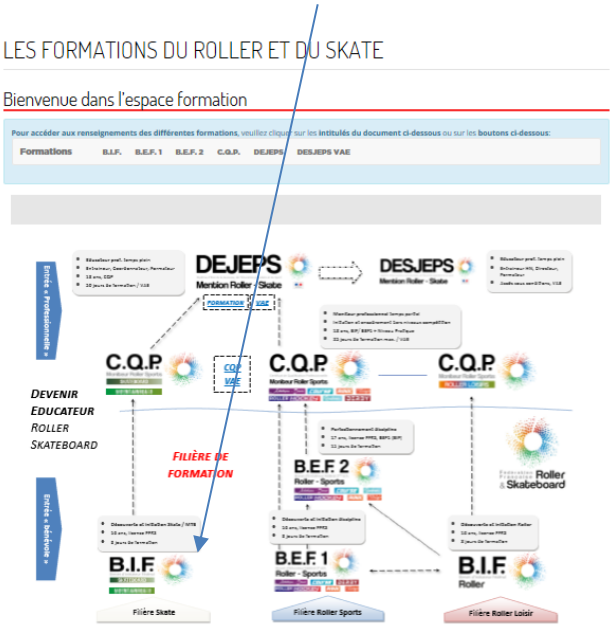

- Fiche d'inscription
- Protocole niveau 2 EFS
- Calendrier national

Accès réservé « Responsable de formation »

Espace de ressources partagées et sécurisées

https://ffroller.sharepoint.com/FormExt/

« Diplômes fédéraux FFRS »

Dossier	***Ressources à disposition***
Documents généraux	– **Formulaire de labellisation** Service Organisateur – Listes correspondants formation Ligue et référents disciplines
Espace « BIF Skate » *Organisation*	– **0_Cahiers des charges** BIF – **1_Fiches Communication** diplômes BIF – 1_Logos et charte graphique – **1_Fiche inscription** BIF – **2_Fichier « Gestion session BIF»** – 2_Cahier d'émargement – **3_Protocole** et sujets **UC1** pédagogie – **3_Grille évaluation UC1** Pédagogie – **3_Protocole UC2** culture fédérale – **3_Grille évaluation UC2** culture fédérale – **3_Protocole Ep pratique** Niveau vert – **4_Bilan de satisfaction stagiaire**
Espace « BIF Skate » *Formation*	– **Planning type formation BIF** sur 8 jours – **Fiches pédagogiques + ressources** à destination des formateurs pour chaque séquence de formation